

Les mouvements DE LA TERRE

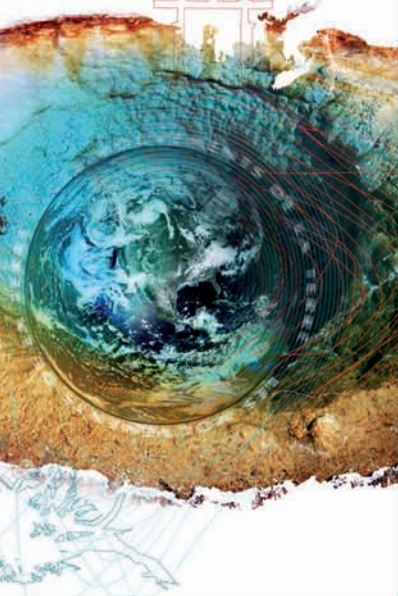


double
helice

Renseignements et réservation
Maison de l'Innovation
Conseil général du Puy-de-Dôme
17 place Delille 63000 Clermont-Ferrand
Tél. : 04 73 98 15 80 - Fax : 04 73 98 15 89
mdi@cg63.fr - www.maisoninnovationcg63.fr



PUY-DE-DÔME
CONSEIL GÉNÉRAL
DU RELIEF ET DES HOMMES



Volcans, tremblements de terre, tsunamis : ces grands phénomènes naturels nous rappellent que la surface de notre Terre est mobile... Dès les années 20, Alfred Wegener avait eu l'intuition du déplacement des continents sur la surface du globe. Fin des années 60, le mécanisme de la dérive des continents est élucidé, ouvrant la voie à la théorie de la tectonique des plaques. La science permet de comprendre aujourd'hui les causes des manifestations redoutables de la vie de notre planète.

Pourquoi dit-on que les Pyrénées, les Alpes ou la chaîne Himalayennes sont des montagnes jeunes ? Existe-t-il des régions du globe à fort risque sismique ? Pourquoi ? Les volcans sont-ils situés au hasard sur la planète ? Quel rapport s'établit entre les montagnes et les déserts ? On a enregistré 911 tsunamis au XX^e siècle. Comment explique-t-on que 77% de ces phénomènes se soient produits dans le Pacifique ? Une exposition bien documentée qui permet de comprendre les limites auxquelles se heurte encore la science en matière de prévision des catastrophes naturelles.

8 PANNEAUX

- Les mouvements de la Terre
- La surface de la Terre est mobile
- Comment naissent les montagnes ?
- Les montagnes délimitent des zones climatiques
- Tremblements de Terre
- Volcans
- Tsunamis
- Science prédictive

Descriptif technique

- 8 panneaux tissu peint avec crochets
- Dimensions : H 120 X l a 80 cm
- L'usage du scotch double face est absolument interdit
- 1 tube : L92 X Ø17 cm
- Poids total : 6,7 kg
- Surface nécessaire : 13 m linéaires
- Temps de montage : 1h
- Transport : véhicule de loisirs

Les mouvements DE LA TERRE

Valeurs d'assurance

- Valeur panneau : 200 €
- Valeur tube + sac de transport : 150 €
- Valeur globale à assurer : 1 750 €

Conditions de prêt

- Le Conseil général du Puy-de-Dôme prête gratuitement l'exposition sur le département.
- Durée minimum du prêt : 2 semaines.
- Transport et assurance à la charge de l'établissement d'accueil.

